

« Nul n'est censé ignorer la loi »

La baisse des impôts locaux n'ayant pas été répercutée à la rentrée, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS et président de la commission des lois, est remonté au créneau auprès du ministère.

Aurore Malval

Ils espéraient une bonne nouvelle, ils en sont – pour l'instant – pour leurs frais.

Les 82 requérants Sourciens qui avaient obtenu en 2009 gain de cause au tribunal administratif, soit une réévaluation de leur « coefficient de situation » entraînant une diminution de 6 à 8 % de leurs impôts locaux, attendent toujours.

Cette baisse devait corriger « l'injustice fiscale » qui frappe depuis plusieurs années le quartier périphérique, dont le montant de la valeur locative est supérieur à celui du reste de la ville d'Orléans. Malgré la loi de fi-



SÉNATEUR. « L'application de la loi de finance ne saurait être différée. »

nances 2014 qui permet aux services fiscaux de la répercuter sur les feuilles d'imposition, rien n'a changé.

« Dès la semaine dernière, j'ai pris contact avec le cabinet du ministre pour revenir à la charge », indi-

que Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, qui se bat depuis plusieurs années contre cette « injustice ». « Je suis remonté au créneau avec force et détermination. C'est anormal, la loi de finances est applicable immédiatement,

elle n'a pas besoin de circulaire, elle n'a pas à être différée, nul n'est censé l'ignorer ! », insiste l'ancien maire d'Orléans, qui a eu vent d'un cas similaire dans le Maine-et-Loire.

« Une habitude d'attendre les instructions "d'en haut" »

« Je pense que les services fiscaux du Loiret doivent appliquer la loi. Il y a là comme une habitude d'attendre les instructions d'en haut », analyse encore le sénateur qui a tout de même saisi le ministère pour qu'« instructions » soient données.

Michel Ricoud, conseiller général PCF et le groupe de travail Valeurs locales qui s'est battu pour cette révision fiscale, espèrent un rendez-vous à Bercy. ■